

20 Place de la Tourbie- CS 41012
29196 QUIMPER Cédex
ensup@likes.org

DOSSIER N°1 INFORMATIONS GENERALES ADMISSION en 1^{ère} année de BTS

Madame, Monsieur,

Félicitations, vous venez d'être admis(e) en BTS au Likès La Salle. La rentrée est fixée au **vendredi 2 septembre à 9H00 à l'auditorium**. Vous pourrez télécharger fin août les informations relatives à la rentrée sur le site <http://likes.org/Inscriptions-en-BTS-1ere-annee>.

Vous devez **confirmer votre inscription** (qui comporte 5 dossiers) en retournant les dossiers de la façon suivante :

- ▶ **Le dossier N°1 : INFORMATIONS GENERALES** est à conserver

Retour impérativement **Par mail à l'adresse suivante : ensup@likes.org** : respecter les fichiers séparés

- ▶ **Le dossier N°2 : INSCRIPTION A SAISIR OBLIGATOIREMENT EN MAJUSCULE SANS ACCENTS**
(sauf pour toutes les adresses mails) et laisser fichier sous mode PDF modifiable
- ▶ **Le dossier N°3 : SANTE** (fiche médicale)
Voir notice insertion signature
- ▶ **Le dossier N°4 : COMPTABILITE**
(Echéancier Prélèvements Automatiques + mandat + contrat engagement financier)
Voir notice insertion signature

Sous huit jours Retour impérativement **Par courrier**

La somme de 120 € d'arrhes par chèque bancaire de préférence, à l'ordre de l'OGEC Le Likès
(Indiquer Nom – Prénom et Classe au dos du chèque, encaissement début juillet)

Et pour les internes :

joindre la somme de 300 € d'arrhes par chèque bancaire de préférence, à l'ordre de l'OGEC Le Likès
(Indiquer Nom – Prénom et Classe au dos du chèque, encaissement début juillet)

La somme de 120 €, à valoir sur le 2^{ème} semestre, restera acquise à l'établissement en cas de désistement ou de départ en cours d'année. Elle ne vous sera remboursée qu'en cas d'échec au Baccalauréat (joindre la photocopie des notes à votre demande).

- ▶ **Le dossier N°5 : COMMANDES DE LIVRES** (choisir la commande qui correspond à votre BTS)
+ **joindre le règlement** correspondant au montant de la commande.
(Indiquer Nom – Prénom et Classe au dos du chèque).

A joindre également impérativement par courrier :

- ▶ **Si vous avez bénéficié durant vos études précédentes d'Aménagements particuliers** (PAI, PPS, PPRE, AESH, Conditions Aménagements des examens).
 - **Joindre tous les justificatifs**

- ▶ **La notification de Bourse 2022-2023 du Crous (Indiquer la classe sur le document)**

- ▶ **Une photocopie de la carte d'identité (le recto)**

Pour les étrangers :

- ▶ **une photocopie recto-verso de votre titre de séjour** en cours de validité

Sans réponse de votre part, pour le versement des arrhes et les documents administratifs dans les délais impartis, vous serez considéré(e) comme démissionnaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Murielle JOLIVET,
Directrice des Etudes - Enseignement Supérieur

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1 - COMMANDE de LIVRES

Nous vous proposons un service de **commande groupée de livres neufs au tarif du commerce avec réductions.**

Si vous êtes intéressés, veuillez compléter et retourner par courrier la commande de livres (dossier N°5), accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre de l'OGEC « Le Likès » correspondant au montant de la commande. (Indiquer Nom – Prénom et Classe au dos du chèque).

2 - ASSURANCE VOITURE

Pour certaines opérations en relation avec les formations professionnelles en BTS (Gestion de Projet, Stages, Thèmes, Visites d'Entreprises), vous pourrez être amenés à utiliser votre voiture personnelle. Nous vous demandons donc de **prendre contact avec votre assurance pour faire figurer dans votre contrat cette possibilité d'utilisation.**

3 -HEBERGEMENT

La chambre est mise à disposition de l'étudiant(e) pour la totalité de l'année scolaire (septembre à juin). En cas de départ en cours d'année, les arrhes et les frais semestriels seront dus en totalité.

La facturation sera établie en septembre 2022 et deux factures de régularisation seront faites en janvier & avril 2023. Paiement à réception de la facture ou par prélèvement.

4 - PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Pour tous les lieux de stage, l'accord des professeurs des matières professionnelles est obligatoire afin que ceux-ci respectent les modalités de l'examen.

Il est impératif de rechercher un stage dès les premières semaines de septembre. Il faut activer son réseau de connaissances et savoir l'entretenir.

LE CHOIX DU STAGE EST DETERMINANT POUR OBTENIR L'EXAMEN mais aussi pour la poursuite en études supérieures post BTS et/ou pour la recherche d'un emploi.
En l'absence de stage, la poursuite d'études en classe de BTS au Likès sera compromise.

Afin de vous permettre de rechercher activement dès à présent votre stage ou votre projet commercial, vous trouverez ci-dessous la ou les période(s) concernées :

| Classes | 2ème Période | 3ème Période | |
|------------------|---|------------------|------------------------|
| | | nbre de semaines | nbre de semaines |
| BTS GPME1 | | | 22 mai au 30 juin 6 |
| BTS CG1 | | | 15 mai au 27 juin 6 |
| BTS CI1 | | | mai et juin 8 à 10 |
| BTS NDRC1 | 30 janvier au 10 février 3 avril au 14 avril | 2 2 | 22 mai au 30 juin 6 |
| BTS ELEC1 | | | Mai/juin 7 |
| BTS MEC1 | | | 9 mai au 30 juin 8 |
| BTS CPRP1 | 14 novembre au 09 décembre | 4 | 15 mai au 23 juin 6 |

Bonnes recherches.

TARIFS ANNUELS BTS
Année Scolaire 2022 – 2023

Nos tarifs scolaires sont calculés au plus juste. Ils couvrent les dépenses non prises en charge par l'Etat et les frais correspondants à la scolarité de votre enfant. Le régime est choisi pour l'année entière. La facture annuelle est établie fin septembre.

| EXTERNAT | |
|-----------------|--|
| CONTRIBUTION | 1050 € (Arrhes de 120 € en confirmation d'inscription en 1 ^{ère} an.) (1) |

| DEMI-PENSIONNAIRE | |
|--------------------------|--|
| CONTRIBUTION | 1050 € (Arrhes de 120 € en confirmation d'inscription en 1 ^{ère} an.) (1) |
| DEMI-PENSION | 1000 € |
| TOTAL | 2050 € |

| INTERNAT | | | |
|--------------------------------------|--|--|---|
| CONTRIBUTION | 1050 € (Arrhes de 120 € en confirmation d'inscription en 1 ^{ère} an.) (1) | | |
| HÉBERGEMENT | Chambre + petit déjeuner | Chambre + petit déjeuner + repas du soir | Chambre + petit déjeuner + repas du midi + repas du soir |
| MONTANT (nombre de places limité) | 1850 € | 2531 € | 3284 € |
| | (300 € d'arrhes à la signature du contrat d'hébergement) * | | |
| TOTAL | 2900 € | 3581 € | 4334 € |

(1) Cette somme, à valoir sur le 2^{ème} semestre, restera acquise à l'établissement en cas de désistement ou de départ en cours d'année. Elle n'est remboursée qu'en cas d'échec au Baccalauréat, sur présentation du relevé des notes.

* Cette somme est une avance sur les frais d'internat qui viendra en déduction de la facture de régularisation d'avril.

Les étudiants non inscrits en hébergement complet peuvent déjeuner au prix de 6,35 €.

- IMPORTANT -

Le régime est choisi pour l'année entière. Un changement de régime est exceptionnellement accepté pour le 2^{ème} semestre sur demande écrite, à remettre au secrétariat de l'enseignement supérieur, impérativement avant le 20 Janvier, avec effet au 1^{er} Février.

En cas de départ de l'internat en cours d'année (désistement, changement de régime en cours de semestre, exclusion), les arrhes versées et les frais semestriels d'hébergement seront dus en totalité.

En cas d'arrêt de scolarité, la contribution semestrielle sera due.

Absences de l'établissement pendant les périodes de stage en entreprise : les frais de demi-pension et de pension seront réduits sur la base ci-dessous : . en Demi-pension : 4 € / repas . en Pension complète : 8 € / jour

Afin de faciliter le paiement des frais de l'année scolaire, **nous proposons le règlement par prélèvement automatique mensuel** au 5 de chaque mois **soit 10 prélèvements** d'octobre à juillet. (Imprimés à remettre avec le dossier d'inscription définitive).

Dans l'Enseignement Supérieur, les étudiants boursiers perçoivent directement et mensuellement le montant de la bourse (Octobre à Juin).

NB : Les tarifs ne comprennent ni les frais de stage, ni les frais de voyage.

Des contraintes financières ne doivent pas être un frein à l'inscription de votre enfant au Likès. N'hésitez pas à prendre contact avec le Directeur ou l'Economiste, si nécessaire.

HEBERGEMENT BTS

Règles de vie

et Règlement intérieur

Assurer et garantir de bonnes conditions de vie et de scolarité aux étudiants est un élément primordial pour leur réussite, tout en visant leur autonomie progressive.

L'internat, lieu de vie et de travail, doit ainsi permettre à tout jeune de mener à bien son parcours scolaire, tout en s'ouvrant au monde.

Toute vie en collectivité, dans l'intérêt de chacun, implique le respect de règles et l'adhésion de chacun à l'esprit et au règlement de l'internat, essentiels pour le « bien-vivre ensemble ».

Placés sous la responsabilité de la Responsable de l'hébergement, des surveillants titulaires et des élèves-surveillants assurent l'encadrement des internes. L'équipe éducative est à la disposition des élèves pour toute question ou problème de quelque ordre que ce soit.

Les parents restent, néanmoins, responsables de leurs enfants scolarisés et hébergés au Likès.

Le règlement intérieur de l'Hébergement fait partie intégrante du règlement intérieur de l'Etablissement.

1 - Accueil

Les étudiants hébergés bénéficient d'une chambre individuelle (avec lit, armoire, bureau, chaise et lavabo) et du réseau Wifi de l'établissement. Ils ont accès à la cafétéria, la salle de jeux, au CDI, la salle informatique, aux soirées vidéos... ainsi qu'aux activités proposées par l'Association Sportive.

Une salle commune avec téléviseur, évier, micro-ondes et réfrigérateur est mise à la disposition des étudiants.

L'accès à l'étage est autorisé du lundi 7h30 au vendredi 13h30 en période scolaire aux seuls étudiants internes.

A la rentrée, sont remis à chaque étudiant une clef de chambre (caution de 15 euros) et un badge d'accès aux bâtiments (caution de 30 euros.)

2 - Sorties, absences et activités extrascolaires

Les étudiants restent libres de sortir mais ils doivent toutefois avoir regagné l'établissement pour 22h dernier délai par le portillon de la rue de Kerfeunten.

Les étudiants ont possibilité de ne pas dormir au Likès une fois par semaine et devront en avoir fait la demande auprès de la Responsable de l'hébergement au moins 24h à l'avance. Les familles sont systématiquement contactées pour accord.

Il est rappelé aux étudiants que leur comportement en ville doit être irréprochable. Dans l'hypothèse où ils rentreraient en état d'ébriété ou sous l'effet de substances psychoactives, les familles seraient systématiquement contactées pour venir les prendre en charge, quelle que soit l'heure ; la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'hébergement.

Les internes ont la possibilité de participer à des activités dans des clubs et associations quimpérois (code, conduite, sport, musique...). Selon les horaires, le dîner est servi lors d'un second service de restauration à la cafétéria (20h30).

A noter que les sorties se font sous l'entière responsabilité du représentant légal.

3 - Formules d'hébergement et restauration

L'établissement propose aux étudiants trois formules :

- Nuit+petit déjeuner+déjeuner+dîner
- Nuit+petit déjeuner+dîner
- Nuit+petit déjeuner

Les horaires de passage au self :

- Matin : 7h à 7h30 (fermeture à 7h50)
- Midi : 11h30 à 13h
- Soir : 18h45 à 19h15 (fermeture à 19h45)

4 - Règles de vie

4.1 - Les chambres

Il appartient à l'étudiant de maintenir l'ordre et la propreté dans sa chambre. Chaque jour, le lit est fait correctement, les rideaux ouverts, le cache-fenêtre enlevé, les appareils électriques débranchés et la chambre est rangée et aérée.

Un entretien régulier est demandé (balayage, lavabo, poubelle). Chaque interne doit impérativement prévoir un cadenas pour l'armoire, une alèse de protection (90x190), des draps ou une housse de couette, ainsi qu'un drap-house et une taie d'oreiller.

Par mesure d'hygiène, l'utilisation d'un duvet est interdite et le linge de lit changé régulièrement.

La décoration de la chambre doit rester discrète et ne pas entraîner de dégradation (utilisation de pâte à fixe).

Afin d'éviter tous vols, il convient à chacun de ranger ses affaires dans les armoires munies de pattes à cadenas. L'Établissement ne peut être tenu responsable en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels.

A chaque départ en vacances ou en stage, les étudiants rangent toutes leurs affaires dans leur armoire et ramènent leurs draps à la maison. Un état des lieux est effectué à la rentrée et fait foi lors du départ. Toute dégradation volontaire entraînera réparation et sanction.

4.2 - Le vivre ensemble

Lieu de travail et de repos par excellence, chacun y veillera à respecter les consignes suivantes pour le confort de tous :

- être discret dans ses déplacements,
- parler à voix basse,
- n'utiliser de matériel audio-vidéo qu'avec des écouteurs ou un casque,
- respecter les horaires de douche : de 6h45 à 21h15

4.3 - Les comportements à risques

Conformément à la loi Evin, le tabac est interdit.

La détention, la vente et la consommation d'alcool et de substances psychoactives sont prohibées et passibles d'une exclusion temporaire ou définitive de l'hébergement, voire de l'établissement et d'un signalement aux autorités compétentes.

Le port et l'usage d'objets dangereux sont également interdits.

5 - Sécurité

5.1 - Parking

Les internes qui souhaitent stationner leur véhicule dans l'enceinte de l'établissement doivent en faire la demande auprès de la Responsable de l'hébergement. En cas d'accord, l'utilisation du véhicule, obligatoirement garé sur le parking du gymnase, est strictement interdite durant toute la semaine.

5.2 - Sécurité incendie

Les consignes à respecter en cas d'évacuation incendie sont communiquées dès la rentrée et affichées dans tous les locaux.

Pour la sécurité de tous, les étudiants respectent les installations (extincteurs, éclairage de sécurité, poussoirs d'alarme, détecteurs...) et le plan d'évacuation.

Des exercices obligatoires d'évacuation sont programmés pendant l'année scolaire.

Les appareils de chauffage et de cuisson (cafetière, bouilloire...) sont formellement prohibés dans l'hébergement.

A noter qu'il est impérativement interdit de s'enfermer dans sa chambre par mesure de sécurité et de surveillance.

RESPONSABLE de L'HEBERGEMENT
Gaëlle GRAGNIC

Toute correspondance est à adresser à :

Gaëlle GRAGNIC
LE LIKES LA SALLE – Internat
20, place de la Tourbie – CS 41012 – 29196 QUIMPER Cedex

Contact : de 07h00 à 08h00 et de 17h00 à 23h30

Téléphone : 02 98 95 52 94
Télécopie : 02 98 95 06 24
Mail : internat@likes.org

NOTICE INSERTION SIGNATURE

Pour vous éviter d'imprimer les documents à signer, voici la procédure d'insertion de signature :

1^{ère} possibilité

Signez sur une feuille



Scannez **la partie** signature



Enregistrez-la sur votre ordinateur
(format jpg ou pdf)



2^{ème} possibilité

Signez sur une feuille



Photographiez **la partie** signature

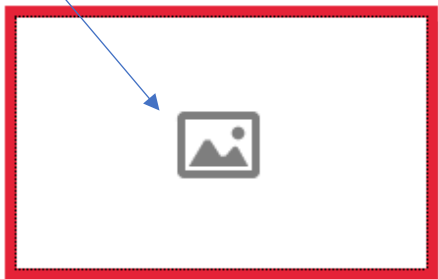


Enregistrez-la sur votre ordinateur
(format jpg ou pdf)

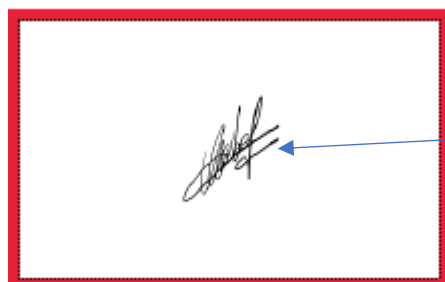
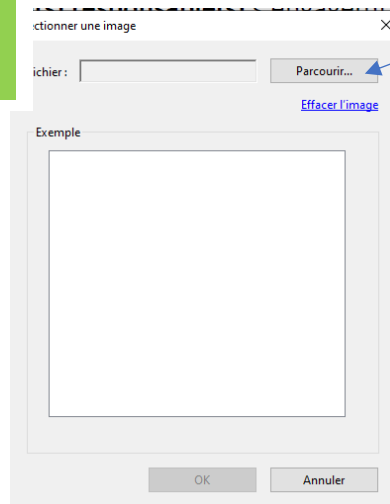


COMMENT INSERER VOTRE SIGNATURE ?

1 - Cliquez d'abord sur l'encadré
*voir document(s) comptable(s) : contrat
engagement financier, prélèvements automatiques, mandat
SEPA*



2 - Puis cliquez sur Parcourir,
vous pourrez récupérer votre
signature enregistrée sur votre
ordinateur



3 - Enfin, cliquez sur OK et
la signature apparaîtra dans
l'encadré rouge

IMPORTANT
Si rien ne s'affiche en cliquant
sur l'encadré, téléchargez le
logiciel Adobe Acrobat Reader
DC (logiciel gratuit ouvrant les
fichiers au format PDF)
à l'adresse :
<https://get.adobe.com/fr/reader/>